



Mandat d'aret européen belgique

Par **biloute**, le **04/12/2011 à 23:54**

Bonjour, i une personne qui a été jugé par défaut en belgique à 7 ans car elle été incarcéré en france ! à la fin de sa peine francaise , il y a un mandat d'arret européen a son encontre pour qu'il soit extradé en belgique pour purger se peiner nra t il le droit de redemander à être rejuger une fois arriver en belgique ??

Par **edith1034**, le **05/12/2011 à 07:30**

oui c'est une obligation exigée par la cour européenne des droits de l'homme pour tout savoir sur cette obligation prévue par la CEDH concernant le droit d'accès à un tribunal <http://www.fbls.net/6-1nonactribu.htm>

Par **biloute**, le **05/12/2011 à 23:15**

merci pour votre reponse! nje vais aller lire de plus pres nrsi il y a d autre avis rnn'hésitez pas merci :)